

COMPTE RENDU

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MOYEN PAYS PROVENCAL
POLE AZUR PROVENCE**

Vendredi 30 septembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES

- afférents au conseil : 24
- en exercice : 24

Date de la convocation : mercredi 21 septembre 2011

L'an deux mille onze et le trente septembre à 18h00, le conseil de la Communauté d'agglomération du Moyen Pays Provençal, Pôle Azur Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Grasse, salle communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LELEUX.

PRESENTS :

- Titulaires : Mmes, MM., J-P. LELEUX, D. BOURRET, M-L. GOURDON, G. PIBOU, F. REYNE, A. ROATTA, J. VARRONE, F. AOUIZERATE, A. ASCHIERI, P. BONELLI, Y. CHARABOT, D. LE BLAY, L. D'HALLUIN, A-M. DUVAL, B. GIRAUDON, J. POUPLOT, M-J. ZUCCHINI
- Suppléants : Mme, MM., G. BALDOGRANI, M. COMBE, J-J. COZZARI, M. DUPUY, M. SIRIBIE

EXCUSES : Mme, MM., J-C. DEROUDILHE, R. MARCHIVE, G. MERO, G. PEROLE, G. RAKOTOVAO, C. ROUVIER, D. TUBIANA

POUVOIRS :

Madame Danièle TUBIANA est représentée par Monsieur Mahamadou SIRIBIE.
Monsieur Gilles PEROLE est représenté par Monsieur Georges BALDOGRANI.
Monsieur Christian ROUVIER est représenté par Monsieur Jean-Jacques COZZARI.
Monsieur Jean-Claude DEROUDILHE est représenté par Madame Martine DUPUY.
Monsieur Robert MARCHIVE est représenté par Monsieur Marc COMBE

Monsieur Luc D'HALLUIN quitte la séance à la délibération n°194.

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que la délibération suivante est ajoutée à l'ordre du jour :

- DEL2011_198 : Visite de sites dans le cadre de la mise en place de trois actions de la Charte intercommunale pour l'Environnement - Prise en charge des frais de déplacements par le Pôle Azur Provence

Le conseil de communauté approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil de communauté du vendredi 8 juillet 2011.

Le conseil de communauté prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le vendredi 8 juillet 2011.

Le conseil de communauté prend acte des décisions prises par le Bureau communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le vendredi 8 juillet 2011.

DELIBERATION N°2011_168 : Modification du tableau des effectifs du Pôle Azur Provence

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les emplois suivants dans le tableau des effectifs :
 - 2 éducateurs des activités physiques et sportives principaux 1^{ère} classe,
 - 6 éducateurs des activités physiques et sportives,
 - 1 attaché.
- **DE CREER** les emplois suivants dans le tableau des effectifs :
 - 1 agent de maîtrise,
 - 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe,
 - 1 assistant de conservation du patrimoine 2^{ème} classe,
 - 1 ingénieur en chef de classe normale.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

DELIBERATION N°2011_169 : Contrat à durée déterminée de trois ans du responsable du service habitat

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2011 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2011 et suivants.

DELIBERATION N°2011_170 : Renouvellement du contrat à durée déterminée de 3 ans du chargé de mission informatique

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à renouveler et signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2012 et suivants.

DELIBERATION N°2011_171 : Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Approbation du projet de charte et des statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur comprenant le rapport de charte et ses annexes, ainsi que le plan de parc ;
- **D'APPROUVER** le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

DELIBERATION N°2011_172 : Protocole transactionnel entre la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et la Société d'Economie Mixte Grasse Développement relatif au dédommagement de la SARL Silence Confort

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le protocole transactionnel relatif au dédommagement de la SARL Silence Confort, entre la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et la Société d'Economie Mixte Grasse Développement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel, ainsi que tous les autres documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget prévisionnel pour l'année 2011 ;
- **D'AUTORISER** le versement de la somme de 2 645,47 euros à la Société d'Economie Mixte Grasse Développement.

DELIBERATION N°2011_173 : Budget principal 2011 - Décision modificative n°2

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification budgétaire n°2 proposée ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Trésorière Principale.

DELIBERATION N°2011_174 : Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Création et désignation des membres

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE CREER** la commission intercommunale des impôts directs ;
- **DE DESIGNER** vingt commissaires titulaires et vingt commissaires suppléants ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à l'administration fiscale ;

- **DE DEMANDER** aux services fiscaux que chaque commune soit représentée.

DELIBERATION N°2011_175 : Taxe sur les surfaces commerciales - Fixation du coefficient multiplicateur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de 2012 un coefficient multiplicateur ;
- **DE FIXER** le coefficient multiplicateur à 1,05 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION N°2011_176 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Réseau PACA 21 pour l'année 2011

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** une subvention de 876,77 euros à l'association Réseau PACA 21 pour l'année 2011 ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2011.

DELIBERATION N°2011_177 : Collecte des déchets - Redevance spéciale - Modification de la convention pour la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le modèle de convention pour la mise en place de la redevance spéciale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ces conventions avec toute personne physique ou morale, dès lors qu'elle choisit d'être assujettie à la redevance spéciale.

DELIBERATION N°2011_178 : Collecte des déchets - Annulation partielle de la délibération n°2011_110 en date du 27 mai 2011 relative aux demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE RAPPORTER** partiellement la délibération n°2011_110 en date du 27 mai 2011, en ce qu'elle comporte deux erreurs matérielles dans la rédaction des deux demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012 de la SCI GRASSE 2001 et de Madame Danielle PORROV ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

DELIBERATION N°2011_179 : Collecte des déchets - Demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE REJETER** les demandes d'exonération de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012 de :
 - la SCI GRASSE 2002, située 225 route de Cannes à Grasse
 - Madame Danielle NORROY, située 194 route de Pégomas à Grasse
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

DELIBERATION N°2011_180 : Risques - Convention de partenariat avec le CYPRES et l'Université de Provence pour l'élaboration d'une étude sur le transport de marchandises dangereuses sur le territoire du Pôle Azur Provence

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le CYPRES et l'Université de Provence pour l'élaboration d'une étude sur le transport de marchandises dangereuses sur le territoire du Pôle Azur Provence
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2011 et suivants.

DELIBERATION N°2011_181 : Subvention de la Communauté d'agglomération à l'ESH LOGIS FAMILIAL pour une opération de 20 logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI) - Résidence « La Tubéreuse » à Mouans-Sartoux

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ainsi que le principe d'une subvention de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à l'ESH LOGIS FAMILIAL à hauteur de 230 431 € ;
- **D'ETABLIR** une convention de financement entre le Pôle Azur Provence et l'ESH LOGIS FAMILIAL ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain de la Région PACA ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2012 et 2013 ;
- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention sur l'exercice 2012 à hauteur de 76 810 €, et sur l'exercice 2013 à hauteur de 153 621 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

DELIBERATION N°2011_182 : Opération d'acquisition en VEFA de 24 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI « Domaine de Cabrol », chemin de Cabrol à Pégomas par la SA d'HLM LOGIREM - Garantie totale d'emprunts CDC

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie totale d'emprunt ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt entre le Pôle Azur Provence et la SA d'HLM LOGIREM ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements entre le Pôle Azur Provence et la SA d'HLM LOGIREM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de garantie d'emprunt émise entre le Pôle Azur Provence et la SA d'HLM LOGIREM.

DELIBERATION N°2011_183 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Plan de Cohésion Sociale » - Subventions aux propriétaires occupants bénéficiant des financements « missions sociales »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la convention d'OPAH, les aides de la Communauté d'agglomération aux propriétaires occupants suivants :

Propriétaire occupant : Monsieur Michel TISSERON

Logement subventionné : 33, chemin de Saint Marc (n°512) - 06 130 GRASSE

Taux de subvention Pôle Azur Provence : 30%

Taux de subvention Région : 15 %

Prime « Habiter mieux » : amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement

Subvention CAPAP : 9 000,00 €

Prime « Habiter mieux » : 500,00 €

Avance subvention Région : 4 500,00 €

Propriétaire occupant : Monsieur François LAFLEUR

Logement subventionné : 33, chemin de Saint Marc (n°514) - 06 130 GRASSE

Taux de subvention Pôle Azur Provence : 30%

Taux de subvention Région : 15%

Prime « Habiter mieux » : amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement

Subvention CAPAP : 9 000,00 €

Prime « Habiter mieux » : 500,00 €

Avance subvention Région : 4 500,00 €

Propriétaire occupant : Monsieur Albert VICINI

Logement subventionné : 33, chemin de Saint Marc (n°513) - 06 130 GRASSE

Taux de subvention Pôle Azur Provence : 30%

Taux de subvention Région : 15%

Prime « Habiter mieux » : amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement

Subvention CAPAP : 9 000,00 €

Prime « Habiter mieux » : 500,00 €

Avance subvention Région : 4 500,00 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2011 et suivants ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes, conventions ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux versements des subventions du Pôle Azur Provence et à faire l'avance de la part régionale pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des procurations établies par les bénéficiaires et des factures acquittées sur le compte de la SACICAP Midi Méditerranée ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH-PCS conformément à la convention de financement établie entre la Région et la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

DELIBERATION N°2011_184 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Plan de Cohésion Sociale » - Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la convention d'OPAH, les aides de la Communauté d'agglomération aux propriétaires occupants suivants :

Propriétaire occupant : Monsieur et Madame Marc BAILLEUL

Logement subventionné : 16, chemin de Vence - Magagnosc - 06 130 GRASSE

Taux de subvention Pôle Azur Provence : 30%

Taux de subvention Région : 15%

Prime « Habiter mieux » : amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement

Subvention CAPAP : 4 490,70 €

Prime « Habiter mieux » : 500,00 €

Avance subvention Région : 2 245,35 €

Propriétaire occupant : Madame Marie-Claude RAYBAUD

Logement subventionné : 11, rue Verdun - 06 370 MOUANS-SARTOUX

Taux de subvention Pôle Azur Provence : 30%

Taux de subvention Région : 15%

Prime « Habiter mieux » : amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement

Subvention CAPAP : 9 000,00 €

Prime « Habiter mieux » : 500,00 €

Avance subvention Région : 4 500,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux versements des subventions du Pôle Azur Provence et à faire l'avance de la part régionale pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2011 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes, conventions ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH-PCS conformément à la convention de financement établie entre la Région et la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

DELIBERATION N°2011_185 : Programmation thématique prévention du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Cofinancement du FIPD - Versement de subventions pour les associations AFTVS et HARJES

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D’APPROUVER** le programme d’actions et les conditions de financement ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et à intervenir avec les associations concernées par le programme d’actions ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011, chapitre 65 imputées au 65-5232 ;
- **D’AUTORISER** le versement des subventions aux associations concernées :
 - **AFTVS : 5 000€**
 - **HARJES : 23 000€**

DELIBERATION N°2011_186 : Programmation thématique emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Cofinancement chantier d’insertion GUP centre historique Ville de Grasse - Versement d’une subvention à l’association DEFIE

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l’unanimité :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec l’association DEFIE ;
- **D’ATTRIBUER** le versement d’une subvention d’un montant de 8 000 € à l’association DEFIE ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011 ; chapitre 65 imputées au 65- 5232.

DELIBERATION N°2011_187 : Participation à la 9^{ème} édition du mois de l’économie sociale et solidaire (ESS) - Novembre 2011

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** l’organisation du mois de l’économie sociale et solidaire sur le territoire du Pôle Azur Provence en novembre 2011 ;
- **D’APPROUVER** la constitution d’un collectif de gouvernance du contrat local de développement de l’économie sociale et solidaire avec l’ensemble des partenaires institutionnels.

DELIBERATION N°2011_188 : Contrat local de développement de l’économie sociale et solidaire (CLDESS) - Signature d’une convention triennale et annuelle avec le Conseil régional PACA en faveur du développement de l’économie sociale et solidaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l’unanimité :

- **DE SOLLICITER** la Région PACA pour une demande de subvention dans le cadre du CLDESS ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer la demande de subvention auprès de la Région ;
- **D’APPROUVER** la signature de la convention triennale (2011/2013) avec le Conseil régional PACA fixant le cadre général de contractualisation du CLDESS ;
- **D’APPROUVER** la signature de la convention annuelle avec le Conseil régional PACA fixant le plan d’actions opérationnel sur 2011/2012 : convention attributive d’une subvention spécifique « animation et structuration d’un plan de développement de l’économie sociale et solidaire ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention triennale et annuelle avec la Région.

DELIBERATION N°2011_189 : Festival « Le temps des contes » - Cession de droits d'exploitation - Signature d'un contrat avec la société Anagramme

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de cession de droits d'exploitation.

DELIBERATION N°2011_190 : Label « tourisme et handicaps » - Signature d'une convention entre l'association « Tourisme et handicaps » et le Musée International de la Parfumerie

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention entre l'association « Tourisme et handicaps » et le Musée International de la Parfumerie.

DELIBERATION N°2011_191 : Projet « Grand MIP » - Tarification du Musée International de la Parfumerie et des Jardins du Musée International de la Parfumerie

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs concernant les locations d'espaces et les activités du Musée International de la Parfumerie et des Jardins du Musée International de la Parfumerie ;
- **D'APPROUVER** l'extension de la gratuité des Jardins du Musée International de la Parfumerie pendant le « Festival du livre » de Mouans-Sartoux.

DELIBERATION N°2011_192 : Subvention pour la manifestation « Les 10 km du Pays de Grasse » - Autorisation du Président à signer une convention d'objectifs et de financement pour l'année 2011

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer une convention d'objectifs et de financement avec l'association « Courir en Pays de Grasse » pour la réalisation de la manifestation « Les 10 Km de Grasse » ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 7 700 euros au titre de l'année 2011 à l'association « Courir en Pays de Grasse » pour la réalisation de la manifestation « Les 10 Km de Grasse » ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011 (chapitre 65, article 6574 « subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé »).

Messieurs Bernard GIRAUDON, Jacques POUPLOT et André ROATTA votent contre.

DELIBERATION N°2011_193 : Mise à disposition des piscines Harjès et Altitude 500 à l'ensemble des associations et à l'inspection de l'Education nationale - Autorisation du Président à signer les conventions

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de créneaux avec les différents utilisateurs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec l'Education nationale ;
- **DE METTRE EN ŒUVRE** l'ensemble des moyens nécessaires à la gestion et au respect de ces conventions.

DELIBERATION N°2011_194 : Mise à disposition de la salle d'escrime à l'Inspection de l'Education nationale - Autorisation du Président à signer une convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2011-2012

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la mise à disposition de la salle d'escrime intercommunale à l'Education nationale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'Education nationale ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette action.

DELIBERATION N°2011_195 : Zone d'activités ArômeGrasse - Cession du lot n°4, ainsi que des lots n°56 à n°69 inclus dans le lot de copropriété n°16, à la SCI SEPHICA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la cession à la société civile immobilière SEPHICA, du lot n°4 d'une surface de 2 176m², ainsi que des lots de stationnement n°56, 57, 58, 59,60, 61, 62,63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69, compris dans le lot de copropriété n°16 du lotissement ArômeGrasse, pour un montant total de huit cent neuf mille quatre cent euros (809 400 €) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

DELIBERATION N°2011_196 : ArômeGrasse - Cession du lot n°13 à Monsieur Joseph-François SAURINI

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la cession à Monsieur Joseph-François SAURINI, domicilié 36 boulevard des Belges à Lyon (69), avec faculté de substitution au profit d'une société civile immobilière à constituer, du lot n°13 du lotissement ArômeGrasse, d'une surface de 1 995 m², pour un prix de 299 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires cette cession.

DELIBERATION N°2011_197 : Pôle PASS - Contrat de performance 2010-2012

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de performance au nom du Pôle Azur Provence, ainsi que tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

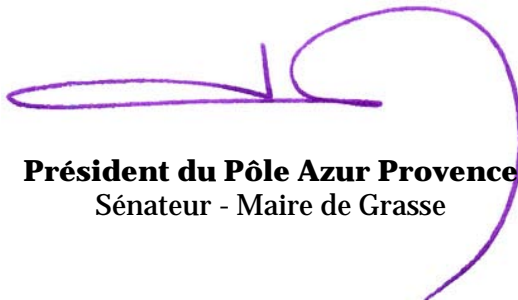
DELIBERATION N°2011_198 : Visite de sites dans le cadre de la mise en place de trois actions de la Charte intercommunale pour l'Environnement - Prise en charge des frais de déplacements par le Pôle Azur Provence

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** à Mesdames Anne-Marie DUVAL, Martine JACQUEMIN, Sandrine PELLEGRINO, Katia TORELLI et Messieurs Roland RAIBAUDI, Frédéric REBUFFEL et Jacques VARRONE, le remboursement des frais de repas et d'hébergement occasionnés par ce déplacement selon une enveloppe budgétaire globale maximale de 1 100 euros ;
- **DE DIRE** que cette dépense est prévue au budget 2011.

Grasse, le 5 octobre 2011

Jean-Pierre LELEUX



Président du Pôle Azur Provence
Sénateur - Maire de Grasse

